

1633

12 septembre 1979

Résultats de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel
(Paris, 13 et 14 juin 1979)

- Département de l'économie publique. Proposition du 23 août 1979
(annexe)
- Département des affaires étrangères. Co-rapport du 30 août 1979
(adhésion)
- Département des finances. Co-rapport du 29 août 1979 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Il est pris note du présent rapport.
2. Les résultats généraux de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel des 13 et 14 juin à Paris sont approuvés.

Extrait du procès-verbal (sans annexes à la proposition):

- | | | | |
|----------|----|------|--------------|
| - EVD | 10 | pour | exécution |
| - EDA | 6 | pour | connaissance |
| - EFD | 7 | " | " |
| - EVED | 5 | " | " |
| - EFK | 2 | " | " |
| - FinDel | 2 | " | " |

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

S. W. Müller





EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

2520.1

Berne, le 23 août 1979

Distribué

Au Conseil fédéral

N'est pas destiné
 à la presse

Résultats de la réunion du Conseil
 de l'OCDE au niveau ministériel
 (Paris, 13 et 14 juin 1979)

1. Appréciation de la situation par les Ministres

De même que le Sommet des 7 grands pays occidentaux, qui s'est tenu 2 semaines plus tard à Tokyo, la Réunion ministérielle de l'OCDE des 13 et 14 juin a été consacrée pour l'essentiel aux problèmes découlant de la nouvelle situation en matière d'énergie et de la récente accélération de l'inflation à l'intérieur de la zone OCDE.

Une large unanimité s'est dégagée pour souligner l'importance de ces deux développements sur l'évolution économique internationale et pour constater qu'ils représentent des obstacles majeurs à la poursuite d'une croissance économique soutenue et durable. En ce qui concerne la réaction des pays membres, les risques d'incompatibilité entre des efforts visant simultanément à maîtriser les problèmes immédiats (inflation et déficit de balances courantes) et ceux destinés à maintenir, sur le moyen terme, un taux de croissance permettant une progression des revenus et une diminution du chômage ont été largement mis en évidence. Les Ministres ont, dans ce contexte, défini certaines directions de politique économique propres à assurer la cohérence de leurs politiques individuelles.

Il a en outre été constaté que les développements mentionnés ci-dessus auraient des incidences importantes sur la situation des pays en développement non producteurs de pétrole. Le déficit déjà considérable de balance courante de ces pays (environ 37 milliards de dollars en 1978) devrait notamment se détériorer au cours de ces prochaines années. Par ailleurs, les pays en développement devraient - en plus de l'augmentation de leur propre facture pétrolière - être aussi indirectement affectés par le ralentissement de l'activité économique et l'accélération de l'inflation provoqués dans les pays industrialisés par la nouvelle situation en matière d'énergie.

Face à ces développements préoccupants, les Ministres ont toutefois pu constater que la coopération entre pays membres de l'OCDE s'était développée de manière satisfaisante au cours de l'année écoulée. Cela a notamment été le cas en ce qui concerne la mise en oeuvre du programme d'action concertée sur lequel ils étaient tombés d'accord en juin 1978 ainsi que pour ce qui est du maintien d'un système d'échanges ouvert.

De même, malgré le caractère limité des résultats globaux atteints lors de la CNUCED V, une confrontation politique a pu être évitée durant cette importante étape du Dialogue Nord/Sud. Les Ministres en ont pris note avec satisfaction. Ils ont tout particulièrement relevé que les débats de Manille - fortement influencés par la situation énergétique - avaient permis d'approfondir la notion d'interdépendance économique dans ses implications pratiques et mis en évidence un fait important pour la poursuite du Dialogue Nord/Sud, à savoir la différenciation croissante entre les situations individuelles des pays en développement.

2. Prescriptions de politique économique

La Conférence ministérielle n'a pas été marquée par des initiatives majeures en matière de politique économique contrairement à ce qui avait été le cas en 1978. Les Ministres ont toutefois confirmé les grandes options adoptées l'année dernière et défini

le cadre général à l'intérieur duquel devraient se situer des mesures propres à répondre à la situation énergétique.

2.1. Politique macro-économique

En ce qui concerne la croissance, il a été convenu de maintenir les orientations de politique économique relatives à la régulation de la demande telles qu'elles ressortent du programme d'action concertée de juin 1978. Dans ce contexte, les Ministres ont notamment réaffirmé la nécessité d'un certain tassement conjoncturel aux Etats-Unis afin de briser les développements inflationnistes dans ce pays. Ils sont aussi tombés d'accord pour juger qu'un ralentissement prononcé de la croissance dans le reste de la zone OCDE devait être évité. A ce dernier égard, ils ont renouvelé leur recommandation aux pays en forte position excédentaire (au nombre desquels la Suisse) de maintenir la progression de leur demande intérieure.

Ils ont en outre constaté que l'amélioration de la situation économique ne pouvait être dissociée de l'effort de lutte contre l'inflation. Un large accord s'est dégagé pour reconnaître qu'en dépit des effets négatifs de la hausse des prix du pétrole sur la croissance économique, la situation en matière d'inflation exige que soient poursuivies par les gouvernements des pays membres des politiques budgétaires et monétaires prudentes.

Faisant suite à une suggestion de la Suisse, ils ont enfin jugé opportun de réaffirmer leur volonté de poursuivre une étroite coopération monétaire notamment dans le cadre des arrangements conclus entre les Etats-Unis, l'Allemagne, le Japon et notre pays et dans le cadre du système monétaire européen. Il est satisfaisant de constater à cet égard que les Chefs d'Etats et de Gouvernements réunis à Tokyo deux semaines plus tard ont confirmé avec vigueur les conclusions de la Réunion ministérielle de l'OCDE sur ce point.

2.2. Politique dans le domaine énergétique

En l'absence de pouvoir, au moment de la Réunion ministérielle, définir les mesures de politique économique (celles relevant de la politique énergétique étant discutées au sein de l'Agence Internationale de l'Energie) que leurs gouvernements entendaient prendre pour répondre à la situation du marché après les événements d'Iran, les Ministres se sont attachés à définir le cadre général dans lequel de telles mesures devraient s'insérer. Ils ont en particulier mis en évidence deux faits: premièrement, qu'il était essentiel, en ce qui concerne le court terme, que des mesures efficaces soient prises rapidement afin de réduire la demande sur le marché pétrolier mondial; deuxièmement, que la hausse des prix du pétrole devrait être répercutée de manière appropriée sur les utilisateurs afin que les économies et le développement de formes alternatives d'énergie soient encouragés dès à présent. A ce dernier égard, ils sont convenus que d'importants efforts devront être déployés au niveau national pour faire admettre que la hausse des prix du pétrole amène, pour l'ensemble des catégories sociales, une détérioration des revenus réels.

2.3. Maintien d'un système économique et d'échanges ouvert

La Conférence ministérielle de 1979 a confirmé que le maintien d'un système d'échanges ouvert suppose à la fois la poursuite et la consolidation des progrès accomplis dans les domaines classiques de la libéralisation des échanges et un consensus sur le rejet de mesures internes propres à rendre inopérants les abaissements tarifaires à la frontière.

Les Ministres ont dès lors, tout d'abord, réaffirmé leur intention de traduire de manière effective et rapide dans les faits l'accord réalisé à Genève dans le cadre des Négociations commerciales multilatérales du GATT et ont prorogé pour une nouvelle année l'engagement qu'ils avaient pris en 1974 (Trade Pledge) de maintenir un système d'échanges ouvert.

Ils ont en outre donné leur aval à un programme spécial de deux ans sur les politiques d'ajustement positives en matière industrielle notamment. Ce programme qui s'inscrit dans le cadre des "orientations générales" adoptées en 1978 vise en particulier à évaluer les conséquences macro-économiques (du point de vue de l'inflation et de l'emploi) et internationales (du point de vue des échanges) de mesures nationales de politiques structurelles. Dans le même esprit, les Ministres ont enfin confirmé leur Déclaration de 1976 sur l'investissement international et les entreprises multinationales en mettant l'accent, en ce qui concerne les travaux futurs dans ce domaine, sur les aspects relatifs aux stimulants et obstacles propres à provoquer des distorsions dans la répartition des investissements internationaux et des flux d'échanges.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous

proposons :

1. de prendre note du présent rapport
2. d'approuver les résultats généraux de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel des 13 et 14 juin à Paris.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

[Signature]

Annexes:

Déclarations de la délégation suisse

Communiqué de la Réunion ministérielle

Extrait du procès-verbal à:

Département fédéral des affaires étrangères (6)

Département fédéral des finances (6)

Département fédéral des transports et communications
et de l'énergie (3)

Département fédéral de l'économie publique (10)